

TÉLÉALARME



Pour favoriser le maintien à domicile en toute sécurité

LA TÉLÉALARME C'EST QUOI ?

Vous pouvez utiliser votre téléassistance dans les situations suivantes :

>> en cas de problème (malaise, chute...)

>> en cas de besoin : vol, agression, sentiment d'insécurité...

Le système de téléassistance permet d'être rapidement en relation avec une centrale d'écoute disponible 7j/7, 24h/24. L'opératrice organise le secours à apporter en lien avec les personnes relais (famille, amis...) référencées dans le dossier de chaque usager ou à défaut des services de secours.

POUR QUI ?

Ce service s'adresse aux lavallois âgées de plus de 60 ans, en situation de handicap et aux personnes fragilisées (sortie d'hôpital par exemple).

L'ÉQUIPEMENT

Un système d'appel d'urgence est connecté sur la ligne téléphonique. Le médaillon d'appel d'urgence fonctionne dans un rayon de 80 mètres, y compris sous la douche. L'installation et la maintenance du matériel sont assurées par un technicien du CCAS.

LES TARIFS

Le tarif appliqué est évalué en fonction des ressources et des aides financières possibles. Vous pouvez bénéficier d'une déduction d'impôts en fonction des dispositions législatives en vigueur. Un devis gratuit est effectué sur simple demande.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

10 Place de Hercé, BP11303 - 53013 LAVAL Cedex

T. 02 43 49 47 30 - F. 02 43 49 08 94

maintien.domicile@laval.fr

WWW.LAVAL.FR